



Adrien-Gamache	Jason Caron-Michaud Nadia Ben Lazrag (s)	Guillaume-Vignal	Denise Mayen (s)
André-Laurendeau	Olivier Bourreau	Hubert-Perron	Caroline Bédard
Antoine-Brossard	Gaëlle Gouthier	Jacques-Ouellette	Isabelle Boutin
Armand-Racicot	Julie Pelletier (s)	Jacques-Rousseau	Stéphane Simard Ledoux Sophie Woumedi
Bel-Essor	ABSENT	Joseph-De Séigny	Alcides Santopietro
Bourgeois-Champagnat	ABSENT	Lajeunesse	Karine Picard
Carillon	ABSENT	Laurent-Benoît	Pascal Cyr
Charles-Bruneau	Zahra Mounjid	Lionel-Groulx	Robert Jr Samson
Charles-LeMoyne	Michel Nadon Geneviève Désilets (s)	Marcelle-Gauvreau	Seam Quach
Christ-Roi	Nicola Grenon	Marie-Victorin (Brossard)	ABSENT
Du Curé-Lequin	Nicolas Calderon Asselin	Marie-Victorin (Longueuil)	ABSENT
D'Iberville	Nicolas Brosseau	Maurice-L.-Duplessis	Cédric Dika (s)
De La Mosaïque	Sébastien Haspect	Mgr.A.-M.-Parent	Maryse Villeneuve
De la Rose-des-Vents	Samia Maatouk	Monseigneur-Forget	Francis Rodrigue
De Maricourt	Élise Martinez	Nouvelle école Greenfield Park	Alicia Davila Monterrey
De Normandie	Simon Morin	Paul-Chagnon	AUCUN
Des Mille-Fleurs	Khady Sembene	Paul-De Maricourt	Sheila Ellien
Des Petits Explorateurs	Jean-Philippe Gingras	Pierre-D'Iberville	Sarra Atti
Des Quatre-Saisons	Geneviève Lamoureux	Pierre-Laporte	Valérie Crépeau
Des Saints-Anges	Martin Proulx	Préville	Isabelle Gendron
Du Jardin-Bienville	Nathaniel Liberge	Rabeau	Ann-Marie Ryan
Du Tournesol	ABSENT	Sainte-Claire (Brossard)	ABSENT
Él de Greenfield Park	Hélène Garon	Sainte-Claire (Longueuil)	ABSENT
Él du Vieux-Longueuil	Émilie Champoux	Saint-Jean-Baptiste	AUCUN
Él Lucille-Teasdale	Gerard Pierre	Saint-Joseph	ABSENT
École Mille-Sports	Claudel Picard-Roy	Saint-Jude	Benjamin Richard
Éc. rég. du Vent-Nouv.	ABSENT	Saint-Laurent	Olivier Léogane
Éc. sec. de l'Agora	ABSENT	Saint-Romain	Isabelle Giannarelli
École sec. Saint-Edmond	Dominique Lebeau (s)	Samuel-De Champlain	ABSENT
École spec.des Remparts	AUCUN	Tourterelle	Sébastien McKenzie-Faucher
Félix-Leclerc	Maxime Bargiel	Personnel	
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau)	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
Gentilly	Stéphanie Quirion Alejandra Odgers Ortiz (s)	Autres participants	
George-Étienne-Cartier	Marie-Pascale Giroux	Directrice générale	Marie-Dominique Taillon
Georges-P. Vanier	Safia Bachard	Directeur général adjoint	Hugo Clermont
Gérard-Filion	Ida Francoeur	Autres participants du CSS	Voir au point 4.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

L'ouverture de l'assemblée se fait à 19 h 20 et le quorum est constaté.

2. PAROLE À LA PRÉSIDENTE / MOT DE BIENVENUE

Le président M. Nicola Grenon souhaite la bienvenue aux représentants et aux participants et souhaite à tous le courage nécessaire pour se rendre jusqu'à Noël. Il encourage les membres à essayer d'être optimiste pour la nouvelle année et espère que les gens bénéficieront de ce repos forcé pour profiter de l'énergie de leur famille. Il termine le mot de bienvenue avec une citation de Benjamin Franklin : « Dis-le-moi et je l'oublierai; Enseigne-le-moi et je m'en souviendrai; Implique-moi et j'apprendrai. »

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CP20201214-01

L'ordre du jour est proposé par M. Maxime Bleau et appuyé par M^{me} Ann-Marie Ryan sans modification.

Adopté à l'unanimité

4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CSS MARIE-VICTORIN

Le directeur adjoint du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) M. Hugo Clermont directeur adjoint est accompagné de M. Marc-André Petit, directeur adjoint du CSSMV, M. Christian Hinse, directeur du Service de l'organisation et du transports scolaire (SOTS) et de M^{me} Sophie Dubé, directrice du Service des ressources éducatives (SRÉ).

4.1 PRÉSENTATION DE LA CONSULTATION RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS 2021-2022

M^{me} Sophie Dubé répond à quelques questions entourant le document *Répartition des services éducatifs 2021-2022*. Le CP en discutera à la rencontre de janvier et poursuivra avec la résolution d'adoption à la rencontre de février. Il s'agit d'un tableau qui indique les services éducatifs qui sont offerts dans les différents établissements primaires, secondaires et spécialisés du CSSMV pour l'année 2021-2022. Cette répartition s'appuie sur les services éducatifs offerts en 2020-2021. Les maternelles 4 ans et certains projets écoles qui sont en développement pourraient être ajoutés, selon l'acceptation du ministère de l'Éducation.

Qu'est-ce qui motive l'ouverture d'une classe 4 ans? L'espace et le nombre d'élèves 5 ans. Le MEES a ciblé 50% des élèves 5 ans, transposé en élèves 4 ans, ce qui représente 120 classes pour le CSSMV. On ne veut pas déplacer des élèves plus vieux pour accueillir des élèves 4 ans. Les centres de services scolaires n'ont plus à se soumettre à la mesure visant les milieux défavorisés. M. Hinse soumettra les écrits du MEES à M. Grenon.

Quelques clarifications sont apportées par rapport à la concentration multimédia 6^e année, à la notion de territoire élargi.

On se questionne si des classes spécialisées ouvriront pour soutenir les élèves en douance. Le CSSMV a décidé de ne pas offrir de classes spécialisées pour ces élèves car les études ne recommandent pas de les regrouper, par contre, une nouvelle équipe multidisciplinaire a été formée pour soutenir les équipes écoles qui auraient des besoins plus précis. Toutes les écoles ont accès à cette équipe.

4.2 QUESTIONS SUR LES CONSULTATIONS PTRDI 2021-2024, CALENDRIER 2021-2022 ET POS REDÉCOUPAGE

M. Christian Hinse répond aux dernières questions entourant le Plan triennal de répartition des infrastructures 2021-2024. M. Grenon demandera au SOTS de faire un suivi sur l'utilisation des locaux utilisés au début de l'année prochaine, lors de la présentation du PQI.

M. Hinse répond à une question restée en suspens lors de la dernière rencontre, concernant le calendrier scolaire 2021-2022. La dernière fois où le 25 décembre était un samedi est en 2004-2005, et le calendrier s'apparente au projet de calendrier N° 1.

5. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)

Suivi individuel des élèves en retrait préventif

Les élèves qui seront en retrait préventif à cause du COVID recevront un suivi individuel de leur enseignant au plus tard 3 jours après le début de leur absence, ceci inclus des outils technologiques si besoin et le matériel pédagogique. Il s'agit de suivi pédagogique et non d'enseignement à distance. Chaque équipe-école déterminera son mode de fonctionnement.

Journées 17-18 décembre

Les élèves du secondaire recevront de l'enseignement à distance, selon leur horaire habituel, les 17-18 décembre et du 4 au 11 janvier 2021.

Les élèves du primaire réaliseront des apprentissages pédagogiques à la maison selon la latitude de chaque enseignant, avec un contact quotidien, les 17 et 18 décembre 2020. Le SRÉ invite les enseignants à fournir un plan aux enfants. La volonté du ministre, ne pas transférer toute la pression sur les parents. Et à cette heure-ci, les élèves du primaire sont attendus à l'école du 4 au 11 janvier 2021.

Suivi de l'enseignement à distance

Les directions d'école font actuellement des consultations avec leur équipe-école et leur CPE pour déterminer les thèmes qui pourraient être abordés lors des journées de formation et planification ajoutées par le ministre comme : l'évaluation à distance, l'enseignement à distance en tant que tel, les environnements numériques d'apprentissage, la rétroaction, etc.

Passerelle des élèves d'écoles à projet pédagogique particulier (PPP) primaire vers les écoles PPP secondaires

La politique d'admission ne le permet actuellement pas, mais le SOTS étudiera l'orientation prochainement.

La représentante de l'école Pierre-D'Iberville demande s'il y a un minimum d'évaluations à effectuer pour faire une moyenne. M^{me} Dubé rappelle que chaque école détermine ses normes et modalités d'évaluation, qui spécifie les traces pertinentes, et ce document est public. Le SRÉ ne recommande pas de faire des moyennes, mais d'appliquer leur jugement professionnel, en respect de tous les documents et études sur l'évaluation.

Mot de la directrice générale du CSSMV

La directrice générale du CSSMV M^{me} Marie-Dominique Taillon offre ses souhaits pour le temps des Fêtes et espère que les représentants prendront le temps de faire le plein et se permettront de ne rien faire.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

6.1 16 NOVEMBRE 2020

Résolution CP20201214-02

Sur la proposition de M. Nathaniel Liberge et appuyé par M. Maxime Bargiel, le procès-verbal du 16 novembre 2020 est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.2 SUIVIS

Tous les suivis ont un point d'ordre du jour.

7. ÉLECTIONS

7.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Résolution CP20201214-03

M Sébastien Haspect, appuyée par M. Claudel Picard-Roy, propose M. Nicola Grenon comme président d'élections.

Adopté à l'unanimité

7.2 PROCÉDURE D'ÉLECTION

M. Grenon présente la procédure d'élection permettant l'élection d'un nouveau représentant du district A du conseil d'administration du CSS, à la suite de la démission de M^{me} Quirion. La procédure, prévue à l'article 5 de la régie interne du CP, est disponible sur le partage du CP. Les élections seront menées par la plateforme Balotilo.

7.3 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

M. Grenon demande le rapport des vérificateurs. M. Nicolas Calderon Asselin et M^{me} Villeneuve affirment que le tableau récapitulatif des candidatures est conforme.

7.4 PRÉSENTATION DES CANDIDATS

MM Jason Caron-Michaud, Robert Jr. Samson et Stéphane Simard ont soumis leur candidature.

7.5 VOTE

Les représentants procèdent au vote.

7.6 ADOPTION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION ET DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

Résolution CP20201214-05

CONSIDÉRANT le rapport favorable des vérificateurs M^{me} Maryse Villeneuve et M. Nicolas Calderon Asselin sur le processus de mise en candidature pour les élections du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Stéphanie Quirion, représentante du district A, laissant ainsi vacant un poste au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV);

CONSIDÉRANT les élections s'étant tenues lors de la séance du comité de parents du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les membres évaluent que le processus s'est déroulé en concordance avec nos règles de régie interne;

Il est résolu par le CPMV, sur proposition de M. Nathaniel Liberge et appuyé par M. Maxime Bleau :

QUE soit confirmé le résultat tel que :

M. Stéphane Simard soit le représentant du district A au C.A. du CSSMV;

QUE soient détruits les bulletins de vote.

Adoptée à l'unanimité

8. CONSULTATION PTRDI 2021-2024

8.1 RÉSOLUTION

Résolution CP20201214-05

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-2024 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES

CONSIDÉRANT que le comité de parents Marie-Victorin, selon l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, doit être consulté à chaque année sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, ainsi que les actes d'établissement et ce, conformément à l'article 39 de cette même loi;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par le Service de l'organisation et du transport scolaire (SOTS) du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) lors du comité de parents du 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les commentaires présentés aux représentants du SOTS du CSSMV lors du comité de parents du 14 décembre 2020;

Il est proposé par M. Jean-Philippe Gingras et appuyé par Mme Geneviève Lamoureux que le comité de parents Marie-Victorin :

RECOMMANDE au conseil d'administration du CSSMV l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSS Marie-Victorin pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et la liste des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes ainsi que les actes d'établissement tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

9. POS REDÉCOUPAGE

9.1 PRÉSENTATION DES AVIS

Les avis des membres ont servi à la rédaction des 4 propositions. La discussion s'est poursuivie lors de la présentation des propositions.

9.2 RÉSOLUTIONS

Résolution CP20201214-06

PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2020-2021 - PROCESSUS DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT que les comités de parents, selon l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, doivent être consultés sur les plans d'organisation scolaire des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien son mandat, le comité de parents doit pouvoir compter sur l'assistance des représentants au comité de parents qui eux-mêmes doivent pouvoir s'appuyer sur la consultation de leurs pairs;

CONSIDÉRANT l'ensemble des avis recueillis par le comité de parents Marie-Victorin (CPMV) auprès de ses membres;

CONSIDÉRANT la progression, au fil des dernières années, du processus de consultation;

Il est proposé par M. Jason Caron-Michaud et appuyé par M^{me} Élise Martinez que le comité de parents Marie-Victorin :

FÉLICITE le Service de l'organisation et du transport scolaire (SOTS) et la direction générale du Centre de services scolaire Marie-Victorin pour la mise en œuvre d'un processus toujours plus ouvert, permettant de présenter une grande diversité d'alternatives aux membres, les aidant ainsi à visualiser les possibilités;

RECOMMANDE au SOTS de garantir aux conseils d'établissement (CÉ), lors de telles consultations, un temps suffisant pour la tenue de deux séances du CÉ de sorte que ceux-ci puissent convenir du besoin, ou non, de tenir des consultations auprès de la communauté, de lancer le processus et de consulter les résultats du processus lors de la seconde séance et porte une attention particulière à la lisibilité des cartes afin que la description des territoires soit bien comprise (ex. : noms de rues).

Adopté à l'unanimité

Résolution CP20201214-06-v

PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2020-2021 - REDÉCOUPAGE DE LA NOUVELLE ÉCOLE DU SECTEUR VAUQUELIN

CONSIDÉRANT que les comités de parents, selon l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, doivent être consultés sur les plans d'organisation scolaire des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par le Service de l'organisation et du transport scolaire (SOTS) du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) lors du comité de parents du 26 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'ensemble des avis recueillis par le comité de parents Marie-Victorin (CPMV) auprès de ses membres;

Il est proposé par M^{me} Marie-Pascale Giroux et secondé par M. Stéphane Simard que le comité de parents Marie-Victorin :

RECOMMANDE au conseil d'administration du CSSMV, pour le redécoupage entourant l'école du secteur Vauquelin, l'adoption de l'hypothèse D telle que proposée et

QUE le CSSMV porte une attention particulière au découpage final de ce secteur afin de rassurer les parents quant à la sécurité des marcheurs.

Adopté à l'unanimité

Résolution CP20201214-06-g

PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2020-2021 - REDÉCOUPAGE DU TERRITOIRE DE L'ÉCOLE GEORGES-P.-VANIER

- CONSIDÉRANT que les comités de parents, selon l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, doivent être consultés sur les plans d'organisation scolaire des centres de services scolaires;
- CONSIDÉRANT la présentation effectuée par le Service de l'organisation et du transport scolaire (SOTS) du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) lors du comité de parents Marie-Victorin (CPMS) du 26 octobre 2020;
- CONSIDÉRANT l'ensemble des avis recueillis par le CPMV auprès de ses membres;
- CONSIDÉRANT que le pointage entre les options C et D est le même selon les critères du CSSMV;
- CONSIDÉRANT le risque que le secteur visé, en plein développement, nécessite un nouveau redécoupage rapide;
- CONSIDÉRANT le nombre de locaux utilisés projetés lors de l'application des hypothèses C ou D;
- CONSIDÉRANT la réduction de la taille géographique du bassin de l'école Sainte-Claire Brossard pouvant faire craindre une concentration du niveau socio-économique représenté à l'école Sainte-Claire Brossard;

Il est proposé par M^{me} Geneviève Lamoureux et appuyé par M^{me} Sarra Atti que le CPMV :

- RECOMMANDE au C. A. du CSSMV, pour le redécoupage entourant l'école Georges-P.-Vanier, l'adoption d'une nouvelle hypothèse telle que le découpage final représente un intermédiaire entre les propositions C et D, tirant partie du fait qu'il y a une marge de manœuvre entre les deux scénarios qui permettrait tout de même de ne pas laisser (ou peu) de locaux inutilisés à Georges-P.-Vanier;
- QUE le CSSMV mène une analyse détaillée de l'impact sur le niveau socio-économique réel (pas uniquement le IMSE qui est lié au quartier) qu'aurait le découpage proposé sur l'école Sainte-Claire Brossard et les mesures de mitigation possibles pour limiter cet effet de concentration si cela s'avérait nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Résolution CP20201214-06-s

PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2020-2021 - REDÉCOUPAGE DE LA NOUVELLE ÉCOLE DU SECTEUR SACRÉ-CŒUR

- CONSIDÉRANT que les comités de parents, selon l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, doivent être consultés sur les plans d'organisation scolaire des centres de services scolaires;
- CONSIDÉRANT la présentation effectuée par le Service de l'organisation et du transport scolaire (SOTS) du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) lors du comité de parents du 26 octobre 2020;
- CONSIDÉRANT l'ensemble des avis recueillis par le comité de parents Marie-Victorin (CPMV) auprès de ses membres;

CONSIDÉRANT la résolution CP-20190114-05 traitant du POS Sacré-Cœur adopté en le 14 janvier 2019 et la résolution adoptée au CÉ de l'école Adrien-Gamache dans le même contexte qui faisait écho à la proposition des parents de l'école à ce moment-là;

Il est proposé par M. Jason Caron-Michaud et secondé par M. Benjamin Richard que le CPMV :

RECOMMANDE au conseil d'administration du CSSMV, pour le redécoupage entourant la nouvelle école du secteur Sacré-Cœur, l'adoption de l'hypothèse C telle que proposée et

QUE le CSSMV porte une attention particulière à doter la nouvelle école Sacré-Cœur, dont l'IMSE sera proche de 9, d'une équipe d'enseignants et de professionnels ayant une formation particulière en enseignement à la littératie dans un milieu défavorisé;

QU' en collaboration avec la ville, une analyse de la circulation spécifiquement sur les rues entre Adrien-Gamache et la nouvelle école ainsi qu'autour de ces écoles soit effectuée (ou demandée) afin d'assurer la sécurité des élèves dans le contexte d'accroissement prévisible notable de la circulation suivant l'entrée en service de la nouvelle école.

Adopté à l'unanimité

10. CONSULTATION CALENDRIER 2021-2022

10.1 DISCUSSION

L'exécutif du comité de parents a reçu beaucoup de commentaires qui vont à l'envers de ce qui est traditionnellement adopté en CP. Le président fera circuler un court sondage indicatif pour clarifier trois points : 1 - La semaine de relâche (laisser la semaine de relâche telle que définit dans les deux projets); 2 - Le congé des fêtes (traditionnellement, le CP recommandait que le congé soit associé à 3 fins de semaines consécutives) et 3 - La journée du lendemain de la fête d'Halloween (déplacer la journée pédagogique de la mi-octobre au lendemain de l'Halloween). La résolution sera présentée au CP de janvier.

11. PARTENARIAT AVEC LE CSS

11.1 RÉOLUTION

Résolution CP20201214-07

PARTENARIAT DU CPMV AVEC LE CSS MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT les récents changements apportés à la Loi sur l'instruction publique découlant du projet de Loi no 40 et l'impact de ces modifications sur les canaux de communication;

CONSIDÉRANT l'ensemble des mandats octroyés par la Loi sur l'instruction publique (article 192) aux comités de parents, notamment la valorisation de la participation des parents dans les instances démocratiques et de proposer aux centres de services scolaires des façons d'améliorer le fonctionnement de celui-ci;

Il est proposé par M. Maxime Bargiel et appuyé par M. Sébastien Haspect;

QUE le comité de parents Marie-Victorin (CPMV) invite la direction générale du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) à inclure le secrétariat du CPMV dans les communications officielles destinées :

- à tous les parents du CSSMV;

- à tous groupes de parents (parents d'une école, d'un quartier, bénéficiant d'un service particulier, etc.);
- aux membres ou aux présidences des conseils d'établissement;
- aux directions d'écoles lorsque ces communications concernent le fonctionnement des assemblées générales de parents ou le fonctionnement des conseils d'établissement;

QUE le CPMV invite la direction générale du CSSMV à lui transmettre une invitation pour assister aux activités officielles ayant un impact sur les parents ou sur le milieu de vie des élèves.

Adopté à l'unanimité

12. PAROLES

12.1 À LA REPRÉSENTANTE DU CCSEHDAA

La dernière rencontre du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) s'est tenue le 26 novembre 2020. Il a entre autres été question du rapport de l'enfant HDAA devant la COVID. On mentionne que les écoles spécialisées demeureront ouvertes pendant les quatre journées pédagogiques ajoutées par le ministre de l'Éducation. Une représentante demande que soit mis à jour les données du comité sur le site Internet du CSSMV afin de trouver les informations sur les prochaines rencontres.

12.2 AUX RESPONSABLES DE DOSSIERS À L'EXÉCUTIF

FCPQ

M. Brosseau survole les sujets traités lors de l'Assemblée générale annuelle du 20 novembre et du conseil général du 21 novembre.

La FCPQ a procédé à l'élection des 6 membres de son exécutif. Les délégués ont adopté une modification à ses règlements généraux afin d'inclure un poste de conseiller ÉHDAA, ce qui est une bonne nouvelle.

Un autre changement a été apporté par rapport aux comités de parents qui voudraient se désaffilier de la FCPQ. Ceux-ci devront obligatoirement inviter un représentant de la FCPQ avant d'adopter sa résolution de désaffiliation. La problématique entourant cette modification c'est que la FCPQ n'a pas consulté les CP. Le président M. Grenon a signalé son insatisfaction face à ce changement, il rencontrera des représentants de la FCPQ, et fera un suivi au CP lors des prochaines rencontres du CPMV.

Lors du conseil général, il a aussi été question des budgets des CP. La FCPQ soutiendra les CP qui désireraient être distincts de leur CSS.

TRANSPORTS

M. Bourreau résume les sujets traités lors la dernière rencontre du comité consultatif sur les transports. M. Bourreau a été nommé président de ce comité.

Il a entre autres été question d'une transition vers une nouvelle solution de télémétrie véhiculaire. Le SOTS viendra présenter trois nouvelles technologies à la prochaine rencontre du comité consultatif et M. Bourreau fera suivre l'information au CP.

Il a aussi été question de l'implantation d'un nouveau service pour la gestion des avis de retard qui se fera cet hiver. Le SOTS a traité au-delà de 4 000 appels depuis le début de l'année.

État de situation des transporteurs : un transporteur est en mode d'observation à la suite de plusieurs manquements (non reliés à la sécurité des enfants).

M. Bourreau partagera le document des statistiques du Service des transports dans le courriel de suivi.

Conseil d'administration du CSSMV

M. Brosseau résume la rencontre du 17 novembre. Une résolution a été adoptée pour demander au ministère un financement pour démolir l'ancienne école Notre-Dame située au 695, rue Duvernay à Longueuil.

Formations

Les représentants sont invités à s'inscrire aux prochaines formations offertes par la FCPQ [ici](#):

13 janvier : « La motivation aux études »;

19 janvier : « Les devoirs : apprendre à apprendre pour la réussite »;

27 janvier : « Suivi du projet éducatif ».

12.3 AUX RESPONSABLES DE COMITÉS

La plupart des membres des sous-comités se déjà rencontrés au moins une fois. Il y aura plus de détails sur leurs travaux à la prochaine rencontre du comité de parents.

12.4 AU TRÉSORIER

M. Bourreau n'a pas de commentaire.

12.5 À LA SECRÉTAIRE

M^{me} Francoeur n'a pas d'élément particulier à présenter.

12.6 AUX MEMBRES (REPRÉSENTANTS DES ÉCOLES)

L'exécutif aimerait savoir comment s'est passé l'adoption des trois journées pédagogiques supplémentaires dans chaque milieu.

12.7 AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 22 h 15.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire administrative du comité de parents Marie-Victorin*

Nicola Grenon
Président

Ida Francoeur
Secrétaire